

Où se trouve cet édifice ? Quel usage en faisait-on ?

Cet édifice a été bâti par Monsieur Émile Périllat. On sait que, à seize ans et demi, avec cinquante francs en poche, il partit à Paris - comme beaucoup de Savoyards cherchant à gagner de l'argent qui pourrait ramener un peu de bien-être au pays natal - . Administrateur des magasins "Bon Marché", il revint souvent à Pouilly, puis à Villy où il acheta le château en 1896. A proximité de la maison de ses parents, il fit construire deux bâtisses identiques. Situées dans le haut de Pouilly, presque en face de l'ancienne fruitière, elles sont actuellement en mauvais état et appelées à disparaître prochainement.

L'une d'elles appartient à Maurice Juget qui l'acquit de Pierre Mullat. L'autre, à trente mètres environ, plus éloignée des maisons d'habitation est la propriété de la famille Ancrenaz., suite à un échange. Les familles Périllat et Mullat étant parentes, avaient reçu en héritage les terres supportant ces constructions.

La première est un grenier. D'une apparence totalement différente des "guërnis" habituels, celui-ci devait avoir fière allure. De trois mètres de côté, les parois sont plâtrées, et un plafond sépare la pièce du toit. Le couvert en ardoises est surmonté d'une girouette. Deux fenêtres avec des persiennes éclairent l'intérieur. La porte mesure un mètre quatre-vingt-dix de hauteur.

Selon les régions, on nommait ce petit chalet miniature greni, guerni, granier, raccar ou raker. Souvent isolé, mais avoisinant l'habitation principale, de trois ou quatre mètres de côté, élevé sur un soubassement de pierres ou de bois. il était construit en madriers de sapin posés horizontalement et assemblés aux extrémités selon une technique appelée à queue d'aronde. Cette bâtisse était fermée au moyen d'une porte épaisse cintrée et d'une énorme serrure. Pour entrer, souvent, on devait se baisser légèrement. Cette porte traditionnelle au fronton arrondi permettait de laisser passer plus facilement les sacs remplis de grains portés à dos d'homme. Le grenier peut être simple à un niveau, double en hauteur ou côte à côte, sous un même toit en tuiles ou en ardoises, quelquefois accolé à un bâtiment annexe. Fréquemment il surmonte une cave voûtée à demi enterrée où se maintenaient à une température égale les tonneaux de vin, de cidre ou la réserve de pommes de terre.

La crainte de l'incendie qui paraissait une des principales raisons d'être du grenier isolé, s'accompagnait d'une autre crainte, celle de l'humidité. Ses épaisses parois d'un bois de qualité, ordinairement doublées, mettaient le contenu à l'abri des rongeurs.

Le grenier renfermait les biens précieux de la famille : semences de seigle, d'orge, d'avoine, de blé, provisions alimentaires, jambons et saucissons, "habits du dimanche", bijoux...

Le grenier savoyard présente une particularité originale : dans les actes notariés, il était considéré comme bien mobilier et non immobilier.

Aujourd'hui on assiste à la disparition progressive de ce type ancien d'habitat. A Contamine, il ne reste qu'une vingtaine de ces anciens greniers de plain-pied. Beaucoup subsistent dans les communes avoisinantes et leurs propriétaires sont fiers de posséder ces témoins de la vie de nos ancêtres.

Quant à la deuxième bâtisse jumelle, c'était les lieux d'aisance que, dans un style coloré et pittoresque, l'on nommait cacati ou cacatire dans nos régions, ou com'dito (commodités). En Savoie Propre, on disait cacatère ou cacaré.

Notre édifice était un cacatire luxueux et spacieux ! L'intérieur est également plâtré, relativement en bon état, le siège et le couvercle intacts.

